

Solution d'assurance SVGW

Responsabilité civile et de produits: Solution de branche pour distributeurs

Police complémentaire d'assurance multirisque
avec police de base (couverture de base) d'une seule main



Les avantages en un coup d'œil:

- Des primes attrayantes grâce à la solution d'assurance de branche
- Évaluation simple des risques
- Montants assurés élevés
- Choix individuel du montant assuré (polices de base et complémentaires)
- Polices de base et complémentaires d'une seule main si vous le souhaitez
- Accompagnement actif en cas de sinistre
- Choix flexible des polices de base et complémentaires
- Outre l'eau et le gaz, désormais aussi des offres pour la chaleur à distance, les eaux usées et l'électricité
- Grande stabilité des primes

Police de base pour nos membres

Pour les entreprises affiliées à SVGW En collaboration avec Bâloise Assurances, AON propose désormais aussi des polices de base pour la couverture de base. Celles-ci s'adressent aux entreprises de distribution affiliées à SVGW dans les domaines du gaz, de l'eau et de la chaleur. Afin de répondre spécifiquement aux besoins des entreprises de distribution multifluides, la couverture de base peut également concerner les domaines de la distribution d'électricité, des réseaux de communication et des eaux usées.

Montant assuré Le montant assuré par les polices de base peut être fixé librement dans une fourchette de CHF 5 millions à CHF 30 millions.

Prime La police de base / couverture de base peut désormais être souscrite auprès d'AON.

Réduction pour les membres de:

- 5% de rabais pour une prime existante inférieure à CHF 999
- 10% de rabais pour une prime existante inférieure entre CHF 1'000 et CHF 9'999
- 20% de rabais pour une prime existante supérieure à CHF 9'000

Condition pour des rabais:

La charge de sinistres du contrat actuel est d'au maximum 60 %. En cas de bonne évolution des sinistres, des rabais plus importants sont possibles.

Primes minimum:

- CHF 900 pour un montant assuré de CHF 5 Mio.
- CHF 1'400 pour un montant assuré de CHF 10 Mio.
- CHF 2'800 pour un montant assuré de CHF 15 Mio.
- CHF 5'000 pour un montant assuré de CHF 20 Mio.
- CHF 7'500 pour un montant assuré de CHF 30 Mio.

Pour obtenir un devis, veuillez contacter notre partenaire AON Suisse SA

Polices complémentaires pour les membres SVGW

Concept Lorsqu'un dommage dépasse le montant assuré par la police de base, les polices complémentaires avec des couvertures plus élevées interviennent (assurance d'excédent).

Montants assurés et primes

	Montant assuré (pour les compléments 1 et 2 au maximum 3 fois par an)	Prime (CHF/km de longueur de conduites) (hors TVA).
Complément 1 (15 xs 5) CHF 5 à 20 millions		
Eau		16.65
Gaz		25.00
Chaleur		8.10
Electricité		4.90 *
Eaux usées		1.80 (ou pour les bassins: 13.50/m ³)
Complément 2 (30 xs 20) CHF 20 à 50 millions		
Eau		8.00
Gaz		12.25
Electricité		4.90 *
Complément 3 (50 xs 50) CHF 50 à 100 millions		
Gaz (selon la longueur du réseau)		22.95 à 19.50

* plus supplément pour l'installation, le contrôle, l'entretien, etc.

Caractéristiques de la prestation Les dommages dus à des installations de distribution sont généralement traités comme des dommages dus à des vices de construction (art. 58 CO) même s'il est impossible de prouver une «installation défectueuse» ou un «manque d'entretien». Autres prestations:

- Frais de prévention des dommages (pour éviter un dommage sur le point de se produire)
- Dommages purement matériels (manque à gagner inclus)
- Pas de réduction des prestations si un dommage est causé par la négligence d'un collaborateur non dirigeant
- Droits des entreprises de distribution assurées les unes envers les autres
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage pour les projets d'une valeur inférieure à CHF 5 million.
- Grande stabilité des prix après un sinistre

Un partenaire solide

Aon Suisse est le leader en matière de gestion des risques. En tant que courtier de SVGW, Aon a pour mission d'observer activement les risques des entreprises affiliées à SVGW et d'adapter la couverture si nécessaire. Aon collabore avec des assureurs de personnes et d'industries de premier plan.

Offre:

Contactez notre partenaire Aon Suisse SA pour une offre ou un conseil.

Votre interlocuteur personnel chez Aon Schweiz AG, Vulkanstrasse 106, 8048 Zürich:



Fabrizio Schena
Responsable PME / Account Executive

Tél.: +41 58 266 82 81
Natel : +41 79 361 72 58
Mail: fabrizio.schena@aon.com



Holger Nagel
Spécialiste responsabilité civile

Tél.: +41 58 266 82 44
Natel: +41 79 903 63 84
Mail: holger.nagel1@aon.com



Administration SVGW
Michael Meier, Directeur

Tél. +41 44 288 33 47
Mail: m.meier@svgw.ch